

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 13 juin 2017 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mardi 13 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Absents** : 5 **Votants** : 10

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Yves BOUCHET, Holger GIERSCHE, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture des comptes rendus des 24 mars et 19 avril 2017. Après correction d'une faute d'orthographe sur celui du 24/03/17, ils sont approuvés à l'unanimité.

1- Frais scolaires/participation des communes voisines

Jérôme FRANCOU, adjoint délégué aux affaires scolaires, présente le bilan des charges de l'école primaire qui fait ressortir un coût par élève d'un montant de 1 584 €. Il fait part de sa rencontre avec les élus des communes voisines dont les enfants sont scolarisés à La Motte du Caire et dit qu'ils ont accepté le bilan financier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation par élève à 1 584 €.

2 - Recrutement du maître-nageur/convention avec "Sport Objectif Emploi"

Le fonctionnement de la piscine est conditionnée par le recrutement d'un maître-nageur. Monsieur le maire propose, comme pour les années précédentes, de recourir au service de "Sport Objectif Emploi", chargé du recrutement et de l'établissement de la paie du personnel recruté. Il est nécessaire de signer une convention qui définit les conditions financières de cette mise à disposition avec ce prestataire. La période proposée est fixée du 15 juin au 15 septembre 2017.

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement de la piscine et de la buvette pour la saison 2017.

Le conseil municipal est informé de l'ouverture au public pendant les deux derniers week-ends de juin. A compter du 1er juillet 2017, la piscine fonctionnera tous les après-midis du mardi au dimanche.

Après consultation des associations concernées, le bénéfice de la buvette de la piscine est attribué à l'association "Leï Cigalouns".

3 - Travaux coordonnés d'enfouissement du réseau de télécommunication et travaux d'éclairage public/approbation des opérations et convention de mandat avec le SDE 04

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie et d'éclairage public route de Turriers, en partant du collège en direction de la sortie nord du village, en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique.

Il indique que le coût prévisionnel du programme est estimé à 22 361,60 € TTC pour la télécommunication et à 9 488.50 € TTC pour l'éclairage public.

La maîtrise d'ouvrage est confiée au Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04), par convention.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le programme de travaux et autorise le maire à signer la convention avec le SDE 04.

4 - Mise à disposition d'un local/convention avec l'association "la clé des âges"

Monsieur le maire rappelle l'installation de l'association "la clé des âges", association d'aide et de services à domicile pour tous, dans les locaux de la maison de la santé, dans le cabinet de consultations externes, depuis sa création.

Pour répondre à la nécessité de procurer un cabinet médical au nouveau médecin généraliste et, dans le même temps, satisfaire au besoin de locaux plus spacieux pour l'exercice de l'activité de l'association, il propose de mettre à sa disposition les locaux de l'ancien Crédit Agricole, sis rue de la République, à l'angle de l'immeuble de la Poste.

Il donne lecture du projet de convention à intervenir entre l'association "la clé des âges" et la commune. Il précise que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit pour l'exercice de l'activité de l'association.

Le projet de convention est adopté à l'unanimité.

5 - Installation d'un nouveau médecin généraliste

• Mise à disposition d'un cabinet médical

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les démarches entreprises pour l'installation d'un nouveau médecin sur la commune et annonce son arrivée. Il rappelle également que l'immeuble de la maison de la santé est dédié à l'accueil des professionnels de santé et propose de mettre à disposition de ce généraliste, un local, initialement un studio, aménagé en cabinet de consultation. Ainsi le docteur intégrera l'ensemble des praticiens qui exercent leur activité au sein de ce bâtiment.

Il donne lecture du projet de convention à intervenir entre le nouveau médecin généraliste et la commune qui fixe les conditions de mise à disposition du cabinet médical. Il précise que cette mise à disposition se fera dans un premier temps à titre gratuit pour une durée de six mois.

Le conseil municipal approuve les conditions de cette mise à disposition, à l'unanimité.

• Prise en charge d'un hébergement

Monsieur le maire rappelle également l'engagement pris pour la prise en charge de l'hébergement du nouveau médecin généraliste sur une période de six mois. Il informe les conseillers que M. et Mme Goitre proposent un logement qui répond aux besoins du docteur Maurizio DI MATTEO. Il précise que le montant mensuel du loyer est fixé à 670 €, charges comprises.

Monsieur le maire propose d'établir un contrat de location avec M. et Mme Goitre pour une durée de six mois à compter du 25 mai 2017 jusqu'au 30 novembre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de louer le logement proposé par M. et Mme Goitre au profit du docteur Maurizio DI MATTEO pour une durée de six mois.

6 - Gel de printemps : demande de classement en calamité agricole

Suite à l'épisode de très forte gelée noire des 20 et 21 avril 2017, qui a détruit l'ensemble des récoltes sises sur la commune, monsieur le maire propose de bien vouloir demander le classement de notre commune au titre des calamités agricoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

7 - Informations diverses

- Monsieur le maire rappelle les permanences du 18 juin prochain pour la tenue du bureau de vote.
- Monsieur le maire informe les conseillers de la tenue de la 1ère réunion de chantier concernant les travaux sur la station d'épuration et le réseau d'eau potable, le mardi 22 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19H30.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 4 juillet 2017

Le Maire,
Patrick MASSOT

